

Le requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) : un géant menacé et interdit de pêche.

Pouvant atteindre 12 mètres et peser 5 tonnes, le plus grand poisson de l'Atlantique nord-est reste l'un des requins les plus mystérieux malgré ses mensurations imposantes. Les scientifiques connaissent encore mal la nature de ses déplacements et ne savent quasiment rien de sa reproduction. S'il ne figure pas sur la liste des espèces protégées par la loi française, il est néanmoins considéré comme une espèce menacée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il est inscrit comme *vulnérable* sur la liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine.

Depuis 2007, la pêche et le débarquement sont interdits en Europe, ces réglementations s'appliquent pour la pêche professionnelle mais également pour la pêche de loisir. Les captures accidentelles de requins pélerins qui se produisent chaque année restent une cause de menace pour l'espèce.



L'APECS recense les observations de requins pélerins

Si la présence de ce géant était régulière dans les eaux françaises durant la première moitié du 20^e siècle, les observations sont aujourd'hui devenues plus rares. C'est pourquoi l'APECS a décidé de lancer, en 1998, le **programme national de recensement des observations de requins pélerins**. Ce programme fait appel à l'ensemble des usagers de la mer qui sont invités à signaler leurs observations. Le requin pèlerin peut, en effet, être observé en surface, près des côtes, généralement au printemps et en été, nageant paisiblement la gueule grande ouverte afin de filtrer le zooplancton dont il se nourrit.

L'objectif de ce programme est d'effectuer un suivi sur le long terme de la présence de l'espèce et donc d'observer les variations de cette présence ainsi que les événements exceptionnels. En effet, les années se suivent mais ne se ressemblent pas quant à la présence des requins pélerins sur nos côtes... ils ont encore de nombreux mystères à nous livrer.

Les premières observations de 2016 ont commencé dès le début du mois d'avril. Une vingtaine de signalements ont été transmis à l'APECS, essentiellement entre Belle-Île-en-Mer et la mer d'Iroise.

Ayez le réflexe, Appelez L'APECS !

En présence d'un requin pèlerin, coupez votre moteur et profitez du spectacle. Prévenez dès que possible l'APECS au 06.77.59.69.83 et remplissez une fiche d'observation disponible sur le site Internet de l'association. Notez la date, l'heure et le lieu. Estimez la taille du requin et si vous êtes équipés, photographiez l'aileron.

Contact : Alexandra Rohr, chargée de mission - 06 77 59 69 83 - www.asso-apecs.org - asso@asso-apecs.org



L'Association pour l'étude et la conservation des sélaciens (APECS)

Créée en 1997 à Brest, l'APECS agit en faveur de la conservation des requins et des raies et plus largement pour la préservation des écosystèmes marins. Elle contribue au développement des connaissances scientifiques par la mise en œuvre de programmes de recherche et elle mène des actions d'éducation et de sensibilisation à destination de différents publics.

L'APECS représente la France dans les instances dirigeantes de l'European Elasmobranch Association (EEA) depuis 2004, organisme regroupant les chercheurs européens spécialistes des poissons cartilagineux (requins, raies et chimères). Elle est invitée à participer aux réunions de la commission raies et requins mise en place par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM). Elle est également membre du Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB).

